



Le paysage, ça vous regarde !

« Effets du Bon Gouvernement »



Effets du Bon Gouvernement en ville et à la campagne, Ambrogio Lorenzetti, 1338-1339. Fresque aux dimensions monumentales, exposée à Sienne, Italie.

C'est bien ce sujet qui était au cœur du séminaire « célébration des 30 ans de la loi Paysage » organisé à Strasbourg et dans le Parc naturel des Vosges du Nord en octobre dernier, et auquel a participé Danie Perrenot, administratrice de *Paysages de France*.

La loi dite « loi Paysage » est née en janvier 1993 pour encourager la prise en compte de territoires remarquables par leur intérêt paysager ainsi que la préservation d'éléments paysagers naturels ou architecturaux.

De nombreux parcs naturels régionaux (PNR) étaient représentés et ont pu témoigner :

- Cette loi a donné aux PNR une portée juridique pour mieux protéger le paysage ;
- L'approche paysagère est le socle des actions des PNR ;

– Les PNR sont une belle réussite de la loi Paysage, leur charte a permis l'inversion du regard.

Malheureusement, 80 % du territoire sont hors PNR...

Revenons sur la fresque ci-contre pour comprendre ce que pourraient devenir les paysages dans les 30 prochaines années : le tableau, regard du XIV^e siècle, représente les effets d'un « *Bon Gouvernement* ». On notera la mixité sociale dans la ville, les allers-retours entre la cité et l'extérieur. Y figure également un pont, construit pour faciliter les déplacements et les échanges de biens.

Les éléments paysagers y sont largement représentés et confèrent à l'ensemble un caractère idyllique.

C'est probablement ce pourquoi nous nous sommes réunis : évoquer la réciprocité entre secteur urbain et rural, et rechercher la meilleure façon de préserver nos paysages tout en répondant aux enjeux climatiques !

L'exercice sera difficile pour les PNR, comme pour intégrer la production et l'acheminement d'énergies décarbonées pour les villes en maîtrisant la transformation, voire l'altération, des paysages... Il serait bien sûr préférable d'aller vers davantage de sobriété.

Tables rondes et groupes de travail se sont succédé sur ces deux jours dans le PNR des Vosges du Nord. Et chacun de rêver à la façon d'Ambrogio Lorenzetti pour bâtir un contrat de solidarité, faute de réciprocité entre ville et campagne.

Le séminaire pourrait se conclure ainsi : « *partir des 30 années précédentes pour construire les 30 années à venir* ».

Et on pourrait ajouter : ne pas trop s'approcher de cette citation de Michel Houellebecq : « Le monde d'après sera le même, en un peu pire » (l'auteur n'était pas invité au séminaire).

En douze mois, des démontages un peu partout !

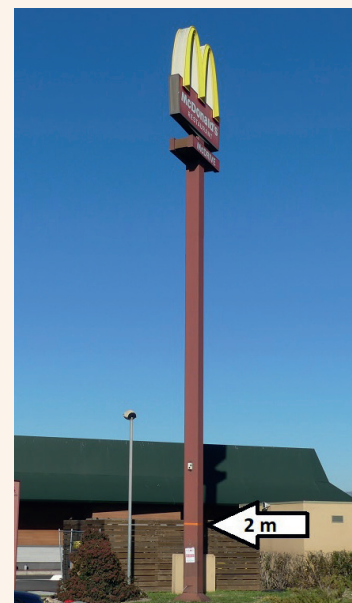
Si on ajoute Saint-Paul, à La Réunion (une vingtaine de dispositifs supprimés récemment), ce sont bien 57 communes qui ont vu leur « paysage publicitaire » modifié entre novembre 2022 et octobre 2023 avec le démontage de dispositifs en infraction !

Certains dossiers ne sont pas encore complètement bouclés, d'autres sont entre les mains de communes récalcitrantes et piétinent mais... nous ne lâchons rien.

Parmi les démontages les plus impressionnants, cette immense enseigne Carrefour et, à proximité, le grand totem McDonald's dans les environs de Perpignan.

Les deux dispositifs étaient en place depuis plus de 10 ans et il aura fallu 15 mois pour les faire disparaître.

La neige tombera bientôt sur le Canigou en arrière-plan, avec un paysage retrouvé et apaisé.



La gigantesque structure métallique, encore en place en octobre, a depuis été démantée.

Ils ont détruit ou détruisent les paysages...



En Bretagne, destruction scandaleuse de vestiges archéologiques

Paysages de France s'est associée au combat porté par Sites & Monuments qui saisit le procureur de la République et porte plainte contre les auteurs, coauteurs et complices de la destruction de vestiges archéologiques sur la commune de Carnac. Rappelons simplement qu'on détruit des menhirs pour vendre des parpaings (construction d'un magasin de bricolage) !

Certes, nous ne pourrions pas aider les menhirs à se relever et à retrouver leur place, mais nous rappelons à chacun de nos

maires, via la justice de notre pays, qu'ils sont responsables de l'aménagement du territoire dont ils ont la charge.

Une plainte simple a été déposée au pénal ainsi qu'un recours auprès de la mairie.

En Occitanie, projet d'autoroute très controversé

De nombreux arbres abattus, une zone Natura 2000 en danger, des cours d'eau déviés de leur cours naturel... Le collectif *La Voie Est Libre*, que soutient *Paysages de France*, n'a toujours pas été entendu à ce jour. Il demande l'arrêt immédiat du projet autoroutier de l'A69, en contradiction avec les orientations énergétiques et écologiques de notre pays, et propose un projet de rechange, pilote et pionnier en Europe, qui valorise les espaces agricoles, renforce les réseaux de transports publics, ouvre un mode de déplacements doux entre Toulouse et Mazamet et recrée des alignements d'arbres, sur le tracé de la 1^{re} « Vélouroute Nationale » française.



Judiciaire : fin de partie pour les préfets !

Encore une année bien chargée avec cinq condamnations de l'État depuis janvier :

– Dans le dossier Furiani (Haute-Corse), l'appel de la ministre pour faire annuler la condamnation du préfet a été rejeté.

– Même punition en Gironde, avec un nouveau rejet d'un appel ministériel qui souhaitait donc... la non-application du Code de l'environnement.

– Dans le Tarn-et-Garonne, concernant des infractions « constatées à Bruniquel et Nègrepelisse, l'absence d'action répressive de la préfète a permis le maintien de dispositifs de publicité qui, implantés illégalement, contribuent à la dégradation des paysages », a confirmé le jugement du tribunal administratif de Toulouse.

– Le préfet des Hautes-Alpes, quant à lui, n'a jamais répondu aux demandes de l'association, laissant prospérer une quarantaine d'enseignes et publicités dans le PNR du Queyras. Il a été sanctionné par le TA de Marseille.

– Enfin, à Biguglia (Haute-Corse), l'action bien tardive — et partielle — du préfet concernant 65 dispositifs en infraction lui a valu d'être condamné par le tribunal de Bastia.

Ajoutons à ces condamnations la rédaction de six mémoires en réplique par l'association, en réponse aux arguments souvent fallacieux des préfets pour justifier leur inaction. Plus grave, certains préfets (Vendée, Gironde, Indre-et-Loire) refusent de mettre en application l'injonction qui leur est faite par le tribunal, obligeant *Paysages de France* à de nouveaux recours.

Enfin, plusieurs requêtes en attente de jugement risquent de faire les frais du transfert du pouvoir de police des préfets aux maires, certaines affaires étant susceptibles d'être jugées après le 1^{er} janvier 2024, empêchant ainsi les tribunaux de prononcer des injonctions à l'encontre des préfets.

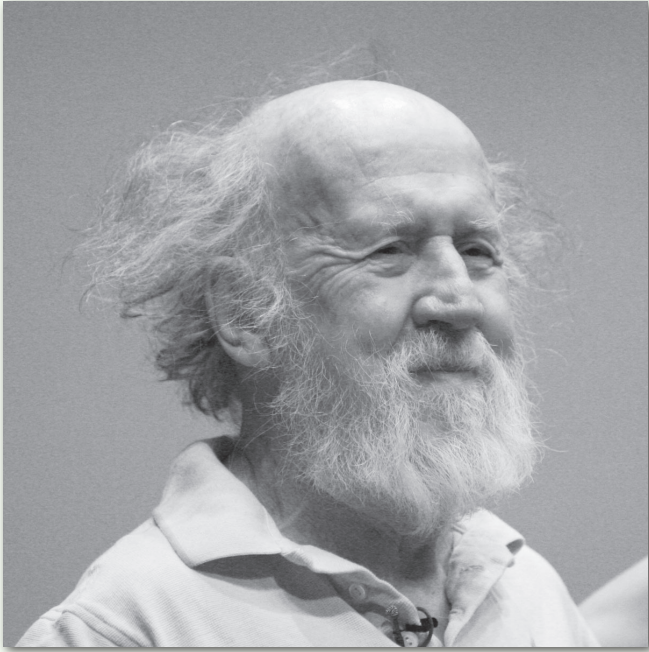
Après plus de cent condamnations de l'État depuis la création de l'association, la plupart pour refus implicite de préfets d'appliquer le Code de l'environnement, ceux-ci n'auront donc plus à faire respecter les lois et règlements concernant l'affichage publicitaire.

Un désengagement de l'État qui rendra d'autant plus difficiles les actions en justice visant à faire respecter le Code de l'environnement, les maires ou présidents d'intercommunalité n'ayant généralement ni les compétences, ni l'envie de s'emparer de cette question...



Une belle brochette à Biguglia.

Hubert Reeves, un homme de combat



Hubert Reeves, décédé le 13 octobre 2023, était membre d'honneur de *Paysages de France*. Dans un entretien sur France Culture en 2020, il exhortait les associations écologistes à ne jamais baisser les bras :

« [...] je ne suis pas sûr d'être optimiste pour l'avenir. Je pense que la situation n'est pas déterminée, l'avenir est encore ouvert, mais le temps presse et il faut s'en occuper très vite. Et il nous faut surtout avoir une dynamique de combat.

Un véritable combat existe actuellement entre deux grandes forces. Une force de détérioration qui se poursuit, on le sait maintenant, et une phase de restauration extrêmement active. Avec tous les mouvements écologistes, tous les projets que l'on observe un peu partout, il y a un éveil fantastique du côté de la sauvegarde, du côté des enfants, qui est particulièrement intéressant justement. [...] Combattre pour arriver à convaincre les différentes personnes qui ont autorité. »

Hubert Reeves

1932-2023

Écologiste de l'univers

Membre d'honneur de Paysages de France

Merci, Monsieur.

Supprimer la pub sur les trottoirs : Grenoble l'a fait, pourquoi pas Tours ?

En 2014, la municipalité écologiste de Grenoble décidait de ne pas renouveler son contrat de mobilier urbain avec JCDecaux, entraînant le démontage de 326 panneaux publicitaires. Cette initiative a eu un retentissement national, voire international, en montrant que la publicité sur mobilier urbain n'était pas une fatalité, mais plutôt un moyen facile d'engranger quelques recettes au prix d'une réelle pollution environnementale (et même d'une pollution mentale pour les habitants).

À Tours, le contrat de mobilier urbain liant la ville à JCDecaux prend fin en 2025. Aussi, la tenue du conseil d'administration décentralisé de *Paysages de France* en Indre-et-Loire a été l'occasion, lors d'une opération de bâchage, de rappeler

aux Tourangeaux et à leur maire écologiste qu'il fallait dès maintenant préparer le non-renouvellement de ce contrat, ni avec Decaux, ni avec tout autre afficheur. Six panneaux ont été recouverts, suscitant de très nombreuses réactions positives.

Les élus ne doivent plus être complices de messages aux effets ravageurs autant pour la santé que pour la planète (alcool, malbouffe, SUV, voyages en avion...). Les trottoirs doivent permettre de se déplacer librement pour se rendre au travail, faire ses courses ou tout simplement flâner sans être harcelé en permanence par des messages publicitaires non sollicités.



La France moche

Merci à vous ! 2023 aura été encore un excellent cru, avec quelques pépites, tels l'alignement de Carnac ou le magnifique sac à main de la place des Vosges à Paris. Enfin, les enseignes sont à l'honneur, qu'elles soient légales ou non. Les réactions parfois agacées suscitées localement par ces prix sont bien compréhensibles, mais cela permet de mettre sur le devant de la scène des atteintes au paysage que chacun ou chacune d'entre nous peut rencontrer près de chez soi. Les évoquer, c'est déjà penser à y remédier !



Catégorie « Tripotée d'enseignes, et sans concession » :

zone commerciale du Pré-Droué à Chavelot (Vosges)
On frôle l'abus d'excès avec ces bannières à bannir.



Prix Obélix 2.0 :

alignements du Méneac à Carnac (Morbihan)
Enfin, on a droit à un bel alignement bien rectiligne, avec des menhirs parfaitement identiques, sans aucune végétation pour les dissimuler. Merci !



Catégorie « Foire à l'enseigne » :

entrée de ville de Honfleur (Calvados)
Bâches, panneaux, bannières, totems, drapeaux, faites votre choix, toutes les enseignes en promotion !



Catégorie « Mise en valeur du patrimoine » :

place des Vosges (Paris)
De l'utilité des travaux sur monuments historiques pour pouvoir installer des bâches publicitaires gigantesques... Dommage qu'ici la vue sur la pub soit gâchée par un arbre.



Publicité et biais cognitif

On devrait considérer que la publicité dans l'espace public, telle qu'elle s'affiche aujourd'hui, constitue un vol de l'attention du public sans son consentement. Elle utilise des biais cognitifs parfaitement maîtrisés avec l'aide du neuromarketing.

Retrouvez sur paysagesdefrance.org un article complet sur ce problème fondamental.